



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le 28/02/2024
ID : 048-214800393-20240220-D_2024__019-DE



Délibération n° 2024_019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué en date du 15 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

10 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

5 Absents représentés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Manuel PAGES ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : Optimisation et requalification de la ZA Les Plaines

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023_090 du 27 juillet 2023 approuvant le projet d'optimisation et de requalification de la ZA Les Plaines. Suite au constat de nombreuses demandes d'installation d'entreprises sur le territoire communal et à l'exploration de différentes pistes, il ressort qu'il n'y a pas de possibilité de création d'une nouvelle zone d'activités sur le secteur d'autant plus que les dispositions relatives à la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) vont compromettre les possibilités d'extension. Dans ces conditions, il convient donc d'optimiser les parcelles déjà artificialisées mais cela nécessite d'améliorer et de renforcer les dessertes et les réseaux de la zone existante.

Il précise que ce projet a été présenté sur place à Madame la sous-préfète de Mende, secrétaire générale de la Préfecture, Laure Trotin, le 17 novembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'optimisation et requalification de la ZA Les Plaines d'un montant global prévisionnel de 687 500 € HT.

RAPPELLE la subvention de 31 515 € octroyée par le Département de la Lozère dans le cadre des contrats territoriaux pour la partie aménagement de village.

SOLLICITE les financements complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux auprès de l'ensemble des financeurs potentiels : Etat (DETR) et Région.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*